

2A2C

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : 11 Rue de Provence
69 800 SAINT-PRIEST
442 234 498 RCS Lyon

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 NOVEMBRE 2022**

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

D'après cette feuille de présence, le total des parts des associés présents ou représentés s'élève à quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sur les cent (100) parts composant le capital social.

Madame Catherine GIROD préside la séance en qualité d'associée.

La Présidente de séance constate que l'Assemblée Générale, réunissant au moins les deux tiers des parts ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence,
- Le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Décision relative au remplacement du gérant décédé ;

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 7 des statuts, à la suite du décès de Monsieur André GIROD, associé,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle ouvre la discussion.

CG

CG

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte du décès de Monsieur André GIROD en date du 4 octobre 2022, décide de nommer en qualité de nouveaux Gérants, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

- **Monsieur Christophe GIROD,**
Demeurant 14 bis rue Maurice Petit – 69 360 SEREZIN DU RHONE,
- **Madame Catherine GIROD,**
Demeurant 305 rue de la Pontière, La LAVANDE – 38 070 SAINT QUENTIN FALLAVIER.

Les gérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Christophe GIROD et Madame Catherine GIROD déclarent qu'ils acceptent les fonctions de Gérant qui viennent de leur être confiées et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite au décès de Monsieur André GIROD survenu le 4 octobre 2022, et conformément à l'acte de notoriété établi par Maître Sandra TAMBORINI, notaire à Saint-Priest (69) en date du 29 novembre 2022, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Madame Catherine GIROD, Une part sociale numérotée, ci	1 part
A l'indivision créée suite au décès de Monsieur André GIROD, Une part sociale numérotée 2, ci	1 part
La société IMMOBILIERE DE PROVENCE N°11, Quatre-vingt-dix-huit parts sociales numérotées, ci	98 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent parts, ci	100 parts »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CG CG

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents, Madame Catherine GIROD et Monsieur Christophe GIROD.

Madame Catherine GIROD,
Associée

Signatures



La Société IMMOBILIERE DE PROVENCE N°11,
Associée



Bon pour acceptation des fonctions de Gérante
Madame Catherine GIROD,

Signatures

Bon pour acceptation
des fonctions de gérante


Bon pour acceptation des fonctions de Gérant
Monsieur Christophe GIROD,

Bon pour acceptation des Fonctions
de Gérant.

